

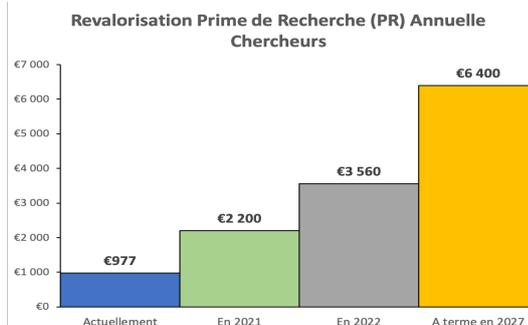
LES REVALORISATIONS PRÉVUES POUR LES CHERCHEURS SONT TRÈS FAIBLES

FAUX

Le protocole implique une forte revalorisation de la prime « de base » des chercheurs qui sera multipliée par 6,5 d'ici 2027 (+5400€).

Par exemple, pour un chargé de recherche (classe normale, indice le plus élevé), cela représente l'équivalent de plus de 1,5 mois de salaire supplémentaire.

La grille des chargés de recherche est alignée sur celle des maîtres de conférence avec la création de la hors échelle B pour les CRHC.



LE PROTOCOLE VA ACCÉLÉRER L'INDIVIDUALISATION DES PRIMES !

FAUX

C'est même l'inverse qui va se produire, car le Sgen-CFDT a obtenu une baisse de la part des primes individuelles dans le total.

Dans le cas des chercheurs, ces primes représentent actuellement 59% de l'enveloppe totale et elles représenteront 37% en 2027.

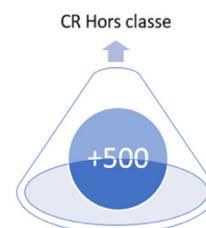


- La **part de l'indemnité « socle »** (celle qui est attribuée à tous) passera de 41% à 63%.
 - » Le montant de l'enveloppe passera de 17,5 millions d'Euros à 104 million d'Euros, soit +488%.
- La **part « individuelle »** (Prime d'Encadrement et de Recherche, PEDR) diminuera de 32% à 20%.
 - » La prime « individuelle » concerne actuellement environ 20% des chercheurs : en 2027, ce sera 45%.
 - » Le montant de l'enveloppe passera de 13 millions d'Euros à 33 millions d'Euros.
- La **part « fonction »** (Indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif, IFSIC) baissera de 27% à 17%, MAIS l'enveloppe globale augmente pour mieux valoriser des missions ponctuelles.

AUGMENTATION DES PROMOTIONS CHERCHEURS HORS CLASSE

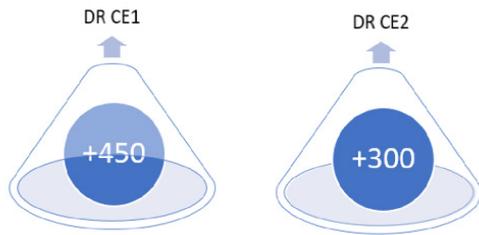
Une augmentation indispensable pour que la carrière se déroule sur deux grades comme le garantit le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), négocié et signé par le Sgen-CFDT.

Dans le corps des CR, la part des CRHC doit passer à 30% du corps.



L'ACCORD ACTE DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES POUR LES PERSONNELS. LA SIGNATURE DU SGEN-CFDT N'EST NI UNE VALIDATION DE LA LPR NI UN RENONCEMENT À NOS AUTRES REVENDICATIONS.

AUGMENTATION DU PASSAGE DR - DR CLASSE EXCEPTIONNELLE



La part des DRCE doit passer à 30% du corps des DR.

LE PROTOCOLE PRÉVOIT AUSSI

- **Une revalorisation du régime indemnitaire des ITA** pour l'harmoniser avec celui des ITRF.
- **La structuration du corps des Ingénieurs de Recherche en 2 grades** : une classe Normale et une Hors classe (à préciser dans le cadre du comité de suivi).
- **Une revalorisation de la rémunération des contractuels.**

SIGNER LE PROTOCOLE VEUT DIRE QU'ON ACCEPTE LA LPR !

FAUX

La LPR prévoit une augmentation des financements de l'enseignement supérieur et la recherche, mais ne dit pas un mot du protocole. Et à la demande du Sgen-CFDT, il a même été explicitement précisé à la fin de ce protocole que les organisations signataires ne s'engagent pas en faveur de la LPR.

On peut donc très bien s'opposer à cette loi et signer le protocole !

L'ACCORD N'EST PAS MAJORITAIRE

FAUX

Les **3 organisations signataires (Sgen-CFDT, UNSA, SNPTES)** représentent 50,9% des voix exprimées aux élections professionnelles... soit la majorité des voix !

Et ce sont donc elles qui vont participer au comité de suivi.

LE PROTOCOLE SATISFAIT TOUTES LES REVENDICATIONS DU SGEN-CFDT

FAUX

Nous continuerons à négocier et défendre les agents, dans le comité de suivi du protocole, et plus largement.

L'effort pour les ITA est réel, mais insuffisant. Le Sgen-CFDT demande donc que le montant indemnitaire soit réévalué.

Nous revendiquons des corps à deux grades pour les Techniciens et les Directeurs de Recherche.

Concernant les agents contractuels : il faut une grille de salaire et un régime indemnitaire similaire à ceux des agents titulaires.

Pour tous, le Sgen-CFDT continuera à revendiquer la revalorisation du point d'indice.